

Bulletin personnel de don spécial IFI

De la part de :

MON ENGAGEMENT FRATERNEL AUX CÔTÉS DES PLUS FRAGILES

OUI, je souhaite attribuer mon IFI à la Fondation **Francine LECA** pour soutenir et agir pour les plus fragiles.

Je fais un don de :

Montant : €uros

→ Par chèque à l'ordre de la Fondation Francine LECA

→ Par un don sécurisé sur internet sur :
don.fondationcaritasfrance.org/fondation-francine-leca


Je recevrai un reçu fiscal qui me permettra de bénéficier de ma déduction au titre de **l'Impôt sur la Fortune Immobilière**.

Courriel (en majuscules) :

.....@.....

Conformément à la Loi Informatique et liberté no7817 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, communiquées à la Fondation Caritas France, demander leur rectification ou suppression.

75% DU MONTANT DE VOTRE DON DÉDUCTIBLES DE VOTRE IFI (au dos)

 Votre reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre don. Il n'est pas nécessaire de le joindre à votre déclaration de patrimoine. C'est vous qui choisissez d'imputer tout ou partie de ce don à votre IFI ou à votre impôt sur le revenu.

MERCI POUR VOTRE DON !

VOTRE GÉNÉROSITÉ SOUTIENT LES PROJETS INNOVANTS
DE LA FONDATION CARITAS EN FAVEUR DES PLUS FRAGILES !

En plus d'agir pour les plus fragiles,

vosre don est déductible à 75%

de vosre Impôt sur la Fortune

Immobilière, dans la limite de 50 000€. Vous pouvez faire un don réduisant vosre IFI à 0 € : il vous suffit de diviser le montant de vosre IFI par 0,75.

MONTANT DE VOTRE IFI	MONTANT DE VOTRE DON	COÛT RÉEL DE VOTRE DON	MONTANT VERSÉ À L'ÉTAT
750 €	1 000 €	250 €	0 €
3750 €	5 000 €	1 250 €	0 €
7 500 €	10 000 €	2 500 €	0 €
18 750 €	25 000 €	6 250 €	0 €
50 000 €	66 666 €	16 666 €	0 €

VOTRE DÉCLARATION IFI 2018

Attention pour pouvoir être pris en compte vosre don doit être fait avant la date limite de DECLARATION et non la date limite de paiement de vosre IFI en septembre.

DÉCLARATION IFI COUPLÉE À VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

Date limite de déclaration de vosre IFI et de versement de vosre don

Par voie Postale :

17 MAI 2018

Par Internet :

22 MAI 2018 (DEPARTEMENTS 01 - 19)
29 MAI 2018 (DEPARTEMENTS 20 - 49)
05 JUIN 2018 (DEPARTEMENTS 50 - 974/976)

Résidents étrangers, la date de déclaration de vos revenus dépend de vosre domicile fiscal.

VOUS N'ÊTES PAS ASSUJETTI À L'IFI ?

66% du montant de vosre don en faveur des actions de la Fondation Francine LECA sont déductibles de vosre Impôt sur le Revenu, dans la limite de 20% de vosre revenu net imposable. Le surplus pouvant être reporté sur 5 ans.

Pour en savoir plus

sur les modalités fiscales de l'IFI :

www.fondationcaritasfrance.org

Vosre contact :

Virginie PARIS

01 53 05 20 24

vparis@mecenat-cardiaque.org